

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust et Mme Sylvie Lemay.

Absent : Mme Judith Fouquet

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

---

### **2023-05-01-370**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

### **2023-05-01-371**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

1. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
2. Approbation p.v. du 3 avril 2023; (d.j.) ®
3. **Parole à l'assemblée;**
4. Approbation des factures; (d.j.) ®
5. Dépôt du rapport des revenus et dépenses – avril 2023;
6. Modification à la politique de travail – heures voirie; ®**REPORTÉ**
7. Fin de contrat de Monsieur François Gagnon; ®
8. Adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement 505 - Modification zonage 357 afin de modifier les dispositions relatives à certaines constructions dérogatoires; ®
9. Régime de retraite élus; ®
10. Achat iPad au service des incendies; ®
11. Proposition – offre de services CAUCA; ®
12. Contrat castors; ®
13. Radiation d'intérêt au matricule 4793-19-6270; ®
14. Demande pour obtenir des places garanties dans le camp de jours pour famille de Godmanchester; ®
15. Demande d'aide financière – CVR Educational Foundation; ®**ANNULÉ**
16. Démission du journalier-chauffeur Jean-François Wijngaert; ®
17. Embauche journalier – chauffeur; ®
18. Adoption du rapport mensuel du chef pompier – avril; ®
19. Adoption du rapport mensuel de la voirie – avril; ®
20. Adoption du rapport de l'inspecteur – avril; ®
21. Varia...
22. **Période de questions;**
23. Fermeture de l'assemblée. ®

Documents pour information :

1. Plainte pour boîte au lettre accroché par le chasse-neige
2. Plainte pour branches sur bord de chemin Teafield
3. Travaux réfection chemin Ridge

**2023-05-01-372**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2023-05-01-373**

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

QUE les comptes à payer des chèques no 9760 à 9799 au montant de 175 053.28 \$ et les salaires d'avril 2023 au montant de 22 193.82 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

**2023-05-01-374**

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**FIN DE CONTRAT DE MONSIEUR FRANÇOIS GAGNON**

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons plus besoin des services de Monsieur François Gagnon;

POUR CES MOTIFS, le conseil désire mettre fin au contrat, de gré à gré obtenu le 7 mars 2022 et portant la résolution 2022-03-07-066, de François Gagnon.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté.

**2023-05-01-375**

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

**ADOPTION DU 2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 505 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À CERTAINES CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier ses dispositions règlementaires afin d'autoriser la reconstruction de maisons mobiles dérogatoires en zone agricole;

POUR CES MOTIFS, il est résolu qu'un projet de règlement portant le numéro 505 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce projet de règlement ce qui suit :

**Article 1**

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 2.6.2, par l'ajout après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Le premier alinéa ne s'applique pas aux maisons mobiles bénéficiant d'un droit acquis résidentiel en zone agricole reconnu en vertu de l'article 101 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. »

## **Article 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.  
ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

### **2023-05-01-376**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

#### **ACHAT D’UN IPAD POUR LE SERVICE DES INCENDES**

CONSIDÉRANT QUE le iPad actuel du service des incendies n’est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel au bon fonctionnement du service pour le programme des appels d’urgence;

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l’unanimité de faire l’achat d’un nouvel iPad.  
ADOPTÉ – Le maire n’ayant pas voté

### **2023-05-01-377**

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

#### **PROPOSITION – OFFRE DE SERVICES CAUCA**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de CAUCA (9-1-1) prend fin le 3 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un OSBL au service des municipalités et de leurs citoyens, spécialisé dans l’opération de centres d’appels primaires (9-1-1 et 3-1-1) et de centres secondaires en incendie, santé et urgence municipale.

CONSIDÉRANT QU’il n’y a aucun financement accordé du ministère pour la répartition incendie et que cette charge de travail considérable contribue à l’atteinte des objectifs de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la répartition incendie n’a pas toujours été la responsabilité des centres d’appels d’urgence;

CONSIDÉRANT QU’au fil des années CAUCA s’est adapté à cette évolution sans charger de frais supplémentaires à ces clients, aujourd’hui, ce n’est plus suffisant.

POUR CES MOTIFS, il est résolu d’accepter l’offre de services de CAUCA pour le traitement des appels d’urgence au coût de 467.10\$;  
ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

### **2023-05-01-378**

PORPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay  
CONTRE : Jean-Maurice Daoust

#### **CONTRAT CASTORS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2022 pour les castors se terminait le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Patrick Laflamme avait offert ses services pour 2023 au coût de \$10,679.28 taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite auprès de Patrick Laflamme et de Trappage JT;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Trappage JT, en se référant au trappage fait en 2022, serait de 26 350 \$;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'octroyer le contrat à Patrick Laflamme au montant de 10,679.28\$ taxes en sus, pris à même le fonds général.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

#### **2023-05-01-379**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

#### **RADIATION D'INTÉRÊTS**

CONSIDÉRANT QUE nous avons trouvé des chèques dans une boîte aux lettres installée à la porte de la salle du conseil qui était méconnue de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen y avait laissé un chèque pour ses taxes municipales de septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite auprès du citoyen pour refaire un chèque en remplacement de celui expiré;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de radier les intérêts pour ce dossier.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

#### **2023-05-01-380**

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

#### **DEMANDE POUR OBTENIR DES PLACES GARANTIES DANS LE CAMP DE JOURS POUR FAMILLE DE GODMANCHESTER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester n'a aucun camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens compte sur les camps de jour des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens se sont vu l'accès refusé au camp de jours des municipalités voisines cette année dû au manque de place;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités voisines devront être approché afin de demander l'accès au camp de jour de leur municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de contacter les municipalités voisines afin de négocier des ententes afin d'assurer des places garanties pour accueillir les enfants de Godmanchester.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2023-05-01-381**

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**DÉMISSION DU JOURNALIER – CHAUFFEUR**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a reçu verbalement la démission du journalier – chauffeur monsieur Jean-François Wijngaert effective en date du 21 avril 2023;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'accepter la démission verbale de monsieur Jean-François Wijngaert.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2023-05-01-382**

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust  
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER -CHAUFFEUR**

CONSIDÉRANT QUE le précédent journalier – chauffeur a démissionné;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a communiqué avec le 2<sup>e</sup> candidat rencontré lors des entrevues du 25 mars dernier;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'embaucher Monsieur Brock Somerville;

QUE monsieur Brock Somerville aura une période de probation de six (6) mois, du 25 avril 2023 au 25 octobre 2023;

QUE monsieur Somerville bénéficie à ce titre des avantages tel qu'inscrits dans sa lettre de conditions de travail, signé le 25 avril 2023, il aura aussi droit à 2 semaines de vacances après un an selon les normes de travail.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2023-05-01-383**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL DU CHEF POMPIER – AVRIL**

QUE le rapport présenté pour le mois d'avril soit adopté.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2023-05-01-384**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème  
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

**ADOPTION DU RAPPORT DE LA VOIRIE**

QUE le rapport présenté pour le mois d'avril de la voirie soit adopté.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2023-05-01-385**

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

**ADOPTION DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

QUE le rapport présenté pour le mois d'avril de l'inspecteur soit adopté.  
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2023-05-01-386**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

Fermeture de l'assemblée à 19h45  
ADOPTÉE

---

Pierre Poirier  
Maire

---

Jacinthe Murphy  
Directrice générale par intérim